



**Thiers Dore
et Montagne**
L'INTERCO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

AR Prefecture

063-200070712-20230706-20230706_17-DE
Reçu le 19/07/2023
Publié le 19/07/2023

N° 20230706-17

Communauté de communes
Thiers Dore et Montagne
47 avenue du Général de Gaulle
63300 THIERS
contact@cctdm.fr
04.73.53.24.71
www.cctdm.fr

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 6 JUILLET 2023 à 18H30

Séance présidée par : Tony BERNARD, Président

Date de la convocation : 29 juin 2023

Le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne s'est réuni le 6 juillet 2023 à 18h30, 47 avenue du Général De Gaulle – 63300 THIERS.

Conseiller.e.s présent.e.s :

Jean-Eric GARRET, Bernard LORTON, Maryse BARGE, Jean-Pierre DUBOST, Tony BERNARD, Christiane SAMSON, Philippe CAYRE, Catherine MAZELLIER, Isabelle ROCHE-LACOMBE, Thomas BARNERIAS, Chantal CHASSANG, Yves GACON, Éric CABROLIER, Jany BROUSSE, Marina DA COSTA, Bernard VIGNAUD, Frédéric CHONIER, Serge FAYET, Serge THEALLIER, Stéphane RODIER, Claude GOUILLON-CHENOT, Sophie DELAIGUE, David DEROSSIS, Isabelle FUREGON, Catherine PAPUT, Michel COMBRONDE, Monique DURAND-PRADAT, Sylvain HERMAN, Martine MUNOZ, Didier STURMA, Éric BOUCOURT, Farida LAÏD, Philippe BARRAU, Didier CORNET, Pierre ROZE.

Conseiller.e.s ayant donné pouvoir :

Philippe BLANCHOZ à Bernard VIGNAUD
Mohammed OULABBI à Philippe CAYRE
Patrick SAUZEDDE à Marina DA COSTA
Pépita RODRIGUEZ à Jean-Pierre DUBOST
Frédérique BARADUC à Frédéric CHONIER
Rachel BOURNIER à Tony BERNARD
Hélène BOUDON à Martine MUNOZ
Pierre CONTIE à Catherine PAPUT
Francis ROUX à Éric BOUCOURT
Jean-François DELAIRE à Sophie DELAIGUE
Caroline GUELON à Pierre ROZE

Conseiller.e.s absent.e.s excusé.e.s : Ludovic COMBE, Olivier CHAMBON, Jean-Michel LAVEST, Daniel BERTHUCAT, Ghislaine DUBIEN, Michel COUPERIER, Michel GONIN, Alexandra VIRLOGEUX, Georges LOPEZ, Daniel BALISONI, Didier ROMEUF, André DEBOST.

Conseiller.e.s ayant voix délibérative : Christine PETRUCCI, Patrice BION

Secrétaire de séance : Thomas BARNERIAS

Conseiller.e.s en exercice :

58

Conseiller.e.s présent.e.s :

35

Suppléant.e.s ayant voix
délibérative :

2

Conseiller.e.s représenté.e.s :

11

Total votants :

48

**CESSION DE LA PARCELLE AC 34 SUR PUY-GUILLAUME
AU DEPARTEMENT ET A LA COMMUNE DE PUY-GUILLAUME**

Rapporteur : Stéphane RODIER, Vice-Président

AR Prefecture

063-200070712-20230706-20230706_17-DE
Reçu le 19/07/2023
Publié le 19/07/2023

La Communauté de communes est propriétaire de la parcelle, AC 34 de 8 502 m², à PUY-GUILLAUME, sur laquelle se situe le collège "Condorcet". Le Département du Puy-de-Dôme étant le gestionnaire de l'établissement, il est proposé le transfert de propriété du collège en pleine propriété et à titre gratuit conformément à l'article 79 de la loi n° 2004-809 du 13 août 2004, relative aux libertés et responsabilités locales, codifiée à l'article L.213-3 du code de l'éducation.

Sur ladite parcelle, se trouve un transformateur, propriété d'EDF, implanté pour moitié sur la parcelle AC 32, propriété communale. Le transformateur n'alimente que le gymnase, propriété de la Commune. Il convient de régulariser cette situation et de transférer les 4 m² correspondant à la Commune de PUY-GUILLAUME. Un document d'arpentage a été réalisé : il fait apparaître une division de la parcelle AC 34, propriété de la Communauté de communes, en 2 parcelles AC 85 et AC 86. Il est proposé de transférer la parcelle AC 85 de 4 m² à la Commune de PUY-GUILLAUME, et la parcelle AC 86 au Département du Puy-de-Dôme.

Ayant entendu l'exposé qui précède,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** la cession pour un euro de la parcelle AC 85, de 4 m², issue de la division de la parcelle cadastrée AC 34 sur le territoire de la commune de PUY-GUILLAUME à la Commune de PUY-GUILLAUME ;
- **Approuve** la cession à titre gratuit de la parcelle AC 86, de 8 498 m² issue de la division de la parcelle cadastrée AC 34 sur le territoire de la commune de PUY-GUILLAUME au Département du Puy-de-Dôme ;
- **Approuve** le partage des frais notariés avec la Commune de PUY-GUILLAUME ;
- **Approuve** la prise en charge des frais notariés par le Département du Puy-de-Dôme ;
- **Autorise** le Président à signer tout document se rapportant à cette décision.

TOTAL VOTANTS : 48

TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES : 48

Abstentions :

Conseillers présents : 37

Pour : 48

Représentés : 11

Contre :

Non-participation :

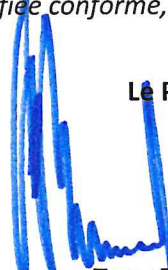
Pour ampliation certifiée conforme,

Le secrétaire de séance



Thomas BARNERIAS

Le Président,



Tony BERNARD,

Maire de Châteldon

